

**COMPTE-RENDU DU PRESIDENT DU JURY  
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ORGANISATEUR EN 2015  
D'UN CONCOURS EXTERNE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS**

**I – PRESENTATION GENERALE DU CONCOURS ..... page 2**

**II – LES EPREUVES DU CONCOURS ..... page 2**

**A) L'épreuve écrite d'admissibilité ..... page 2**

- 1) Description de l'épreuve écrite d'admissibilité ..... page 2
  - a) Sur la forme ..... page 2
  - b) Sur le fond ..... page 3
- 2) Analyse des résultats ..... page 3
- 3) Données statistiques ..... page 5

**B) L'épreuve orale d'admission ..... page 6**

- 1) Description de l'épreuve orale d'admission ..... page 6
  - a) Sur la forme ..... page 7
  - b) Sur le fond ..... page 7
- 2) Analyse des résultats ..... page 8
- 3) Données statistiques ..... page 9

**III – LE PROFIL DES LAUREATS ..... page 10**

- 1) Origine géographique des lauréats ..... page 10
- 2) Situation professionnelle des lauréats ..... page 11
- 3) Préparation au concours des lauréats ..... page 11
- 4) Age des lauréats ..... page 11

**IV – LES CHIFFRES "CLES" A RETENIR ..... page 12**

## I – PRESENTATION GENERALE DU CONCOURS

Le Centre de Gestion des PYRENEES-ATLANTIQUES a organisé le concours externe sur titres avec épreuves **d'éducateur territorial de jeunes enfants** pour **25 postes** en partenariat avec les **Centres de Gestion AQUITAINS** (CDG de la DORDOGNE (24), CDG de la GIRONDE (33), CDG des LANDES (40) et CDG de LOT-ET-GARONNE (47)).

Ce concours comporte deux épreuves : une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

## II – LES EPREUVES DU CONCOURS

### A) L'épreuve écrite d'admissibilité

#### 1) Description de l'épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le **mardi 24 février 2015** au Parc des Expositions de Pau (après avoir été reportée pour cause d'intempéries le 3 février 2015).

Elle consiste en "la **rédaction d'un rapport** à partir des éléments d'un dossier, **assorti de propositions opérationnelles**, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois, et notamment sur la déontologie de la profession (durée : 3 heures - coefficient 1) ".

**A NOTER** : *l'intitulé réglementaire de l'épreuve a été modifié. En effet, la rédaction du rapport est désormais assortie de propositions opérationnelles.*

#### a) Sur la forme

Le rapport a pour but **d'informer rapidement et efficacement** le destinataire, en général en position d'autorité hiérarchique, sur les **problématiques essentielles** du sujet. De plus, s'inscrivant le plus souvent dans un processus de prise de décision, le rapport doit proposer **des solutions opérationnelles** à ce ou ces problèmes tout en respectant les exigences formelles de présentation du rapport (timbre, destinataire, objet...).

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- **structurer le rapport** (introduction brève avec annonce de plan, organisation du développement en parties et sous-parties, conclusion brève) ;
- **proposer deux parties** distinctes :
  - une première partie, exclusivement rédigée à l'aide des éléments du dossier qui informe, de manière fiable et structurée, le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet (cadre juridique, contraintes techniques et financières, etc...) ;
  - une deuxième partie qui propose des solutions opérationnelles, réalistes et adaptées au contexte, en valorisant certaines informations du dossier et en faisant appel à ses propres connaissances ;
- **rédiger intégralement son devoir** avec une exigence quant à l'orthographe et la syntaxe (5 à 6 pages sont nécessaires et suffisantes) ;
- **savoir gérer le temps de l'épreuve.**

## b) Sur le fond

Le candidat est évalué sur sa capacité à :

- - **analyser une commande et un dossier** afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet et **informer le destinataire de manière fiable et structurée** ;
- - **mobiliser des connaissances professionnelles** pour élaborer des **propositions opérationnelles** ;
- - **organiser méthodiquement** les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport ;
- - **produire en temps limité** un document synthétique parfaitement compréhensible,
- - **se positionner professionnellement**.

*Sur la partie informative, le candidat doit éviter de :*

- restituer les informations de manière allusive ou faire référence aux textes pour se dispenser d'en exprimer le contenu,
- faire apparaître des références aux documents dans le rapport (document 1, document 2, ...),
- présenter succinctement et successivement les documents du dossier sans les agencer autour d'un plan.

*Sur la partie propositions, le candidat doit :*

- **exploiter le dossier** et valoriser les informations,
- **faire appel à ses propres connaissances**,
- dégager **des solutions réalistes, adaptées au contexte**, en précisant le cas échéant les conditions et les moyens de leur réalisation : mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens à mobiliser, contraintes...

**Un rapport qui se contenterait de résumer** successivement les différents documents ou qui se livrerait à un **commentaire** composé à partir des documents du dossier **ne répondrait pas aux exigences de l'épreuve**.

Le rapport constitue pour son destinataire un **outil d'aide à la décision**.

## 2) Analyse des résultats

Le sujet traite des nouvelles orientations pédagogiques à mettre en œuvre au sein d'une structure multi accueil visant à présenter un projet d'accueil de l'enfant et de la famille par une équipe de professionnels (cf. annale sur [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)).

Ce sujet avait deux objectifs :

- être proche de l'actualité (signature d'une convention CNAF/Etat en avril 2014 et rapports récents sur l'enfance et la pauvreté) ;
- positionner les futurs éducateurs de jeunes enfants en tant que personnel d'encadrement.

Les correcteurs constatent :

*Sur la partie informative :*

- une absence de présentation du rapport. Sans qu'il faille accorder une importance excessive à la présentation du rapport, il est souhaitable d'adopter la forme suivante en reprenant les informations que le candidat trouve sur la première page du sujet :

|  |  |
|--|--|
| <b>Collectivité émettrice</b><br>(Ville de...<br>Service...)<br><i>Remarque : aucun nom de collectivité ni de service, existant ou fictif, autre que celui indiqué dans le sujet ne doit être utilisé sous peine d'annulation de la copie.</i> | <b>Le (date de l'épreuve)</b><br><i>Remarque : la mention du lieu (déjà dans le timbre) n'est pas ici nécessaire. Un nom de lieu existant ou fictif non précisé dans le sujet pourrait constituer un motif d'annulation.</i> |
| <b>RAPPORT</b><br>à l'attention de Monsieur (ou Madame) le (la)... (destinataire)<br><i>exemple : à l'attention de Madame la Responsable du multi-accueil..</i>  |  |
| <b>Objet</b> (thème du rapport)<br><b>Références</b> : uniquement celles des principaux textes juridiques fondant le rapport (cette mention est facultative)   |  |

- une analyse des documents trop superficielle, parfois inexistante : les candidats n'ont pas su tirer parti des documents, les analyser, les ordonner et valoriser les orientations pédagogiques qui constituaient l'objet du rapport ;
- de nombreuses fautes d'orthographe handicapantes pour des futurs éducateurs territoriaux de jeunes enfants qui seront amenés à produire des écrits professionnels, des échanges avec familles.

Les correcteurs conseillent aux candidats de **consacrer les cinq dernières minutes** de la fin de l'épreuve à la **correction des fautes d'orthographe et de grammaire.**

*Sur la partie propositions :*

- des propositions inachevées (peut-être par manque de temps ou par méconnaissance du nouveau intitulé réglementaire de l'épreuve),
- une retranscription peu pertinente des propositions annoncées dans le sujet,
- peu de candidats ont fait appel à leurs connaissances ou expériences personnelles.

Globalement, les correcteurs constatent que :

- les introductions et les plans, pas toujours pertinents, étaient présents dans le rapport,
- un manque de réflexion, de valorisation professionnelle du métier d'éducateur de jeunes enfants,
- plus techniquement : les candidats ont accordé peu de place à l'équipe pédagogique, aux savoirs-faire et savoirs-être en principe déjà acquis et ont oublié la place des enfants dans ce projet.

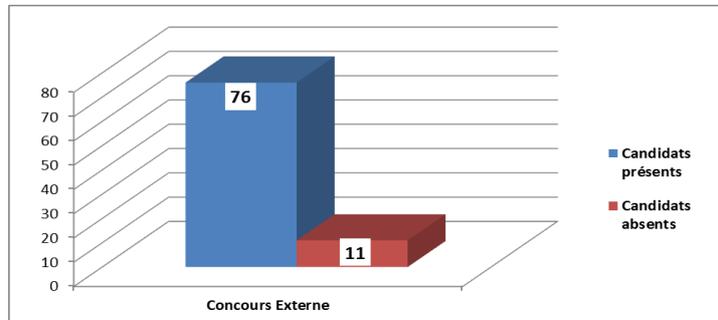
Quelques chiffres :

- sur **87 candidats inscrits** au concours, **76 candidats se sont présentés** à l'épreuve écrite,
- **moyenne des candidats : 8,19/20,**
- échelonnement des notes : de **1/20 à 16,50/20,**
- 13 notes éliminatoires (<5/20),
- **seuil d'admissibilité : 9/20 points,**
- 30 candidats ont été déclarés admissibles.

### 3) Données statistiques

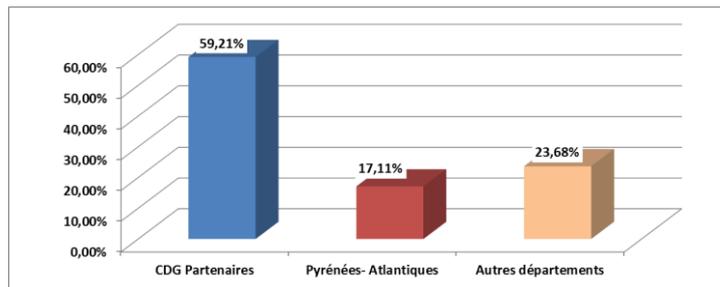
Les données statistiques présentées ci-dessous reposent sur la base des candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité.

#### ✚ Absentéisme des candidats



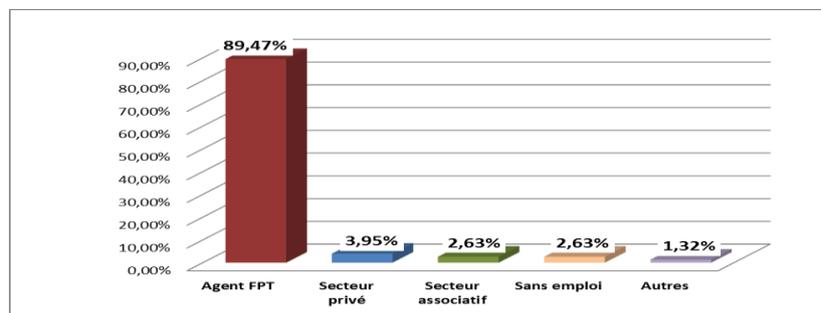
**12,64 % de candidats absents.**

#### ✚ Origine géographique des candidats



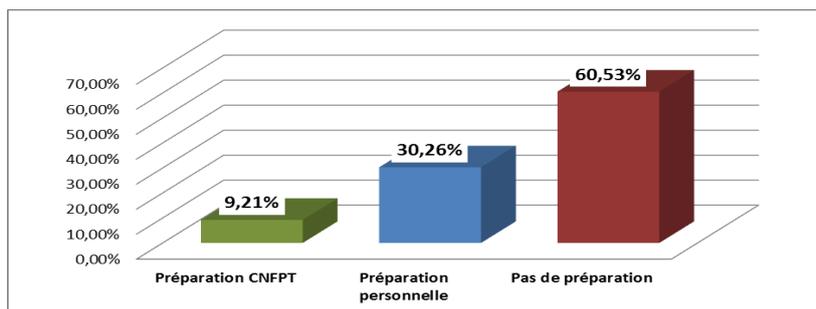
**76,32 % des candidats présents proviennent des CDG Aquitains.**

#### ✚ Situation professionnelle des candidats



**89,47 % des candidats travaillent déjà au sein de la Fonction Publique Territoriale.**

## ✚ Préparation des candidats au concours



**39,47 %** des candidats se sont **préparés** au concours.  
**Seulement 9,21 %** des candidats ont suivi une préparation via le CNFPT alors que **89,47 %** d'entre eux travaillent au sein de la FPT.

## ✚ Age des candidats et répartition hommes/femmes

|                         |                 |
|-------------------------|-----------------|
| Candidat le plus jeune  | 22 ans          |
| Candidat le plus âgé    | 57 ans          |
| Moyenne d'âge           | 34 ans          |
| Répartition Homme/Femme | 100 % de femmes |

## B) L'épreuve orale d'admission

Le jury d'admissibilité s'est déroulé le mardi 14 avril 2015. **30 candidats** ont été déclarés admissibles pour présenter l'épreuve orale.

### 1) Description de l'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée les **jeudi 28 et vendredi 29 mai 2015** à la Maison des Communes à PAU.

Elle consiste en "**un entretien** ayant pour point de départ un **exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel**, permettant au jury d'apprécier **sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel** au sein duquel il est appelé à travailler, **sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois** (durée : vingt minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)".

### a) Sur la forme

Le candidat est évalué sur ses **capacités à présenter un exposé clair et structuré**. En effet, la qualité d'expression orale du candidat est prise en compte dans la notation.

Pour débiter l'entretien, les examinateurs rappellent brièvement le contenu de l'épreuve et invitent le candidat à présenter son exposé qui doit porter sur **sa formation et son projet professionnel**.

L'entretien prend ensuite la forme d'**échanges interactifs** et de **questions-réponses**.

### b) Sur le fond

Tout au long de l'entretien, il est demandé au candidat de se projeter dans les fonctions **d'un éducateur territorial de jeunes enfants**. Il doit parvenir à se **positionner professionnellement** en se plaçant :

- en qualité de **futur fonctionnaire territorial de catégorie B**,
- en qualité de **futur responsable** de structure d'accueil petite enfance, coordonnateur enfance-jeunesse-éducation, animateur de relais assistantes maternelles...

Les examinateurs ont évalué les candidats sur les critères suivants :

#### ▪ **leur capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel ils sont appelés à travailler :**

- connaissances de la Fonction Publique Territoriale : sens du service public, respect de l'utilisateur, droits et obligations des fonctionnaires, la distinction avec la Fonction Publique Hospitalière ...
- connaissances des collectivités territoriales : leurs structures, leurs organisations et fonctionnements, leurs organes délibérants, les modes de désignation des exécutifs...

Ici, seront attendues de la part du candidat :

- **des connaissances élémentaires sur les collectivités territoriales**,
- **des connaissances** qu'un citoyen et à fortiori un fonctionnaire territorial doivent maîtriser,
- **une sensibilisation aux questions d'actualité**.

#### ▪ **leur aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois**

\* Connaissances des missions d'un éducateur territorial de jeunes enfants :

- *les différents domaines d'intervention* : services de PMI, foyers de l'enfance, structures d'accueil : crèches collectives ou familiales, halte-garderie, jardins d'enfants, multi-accueil, relais assistantes maternelles...
- *les types de poste* : responsable de structure multi-accueil, coordinateur petite enfance, responsable adjoint d'établissement d'accueil de jeunes enfants...
- *le niveau de responsabilité* : dans la mise en œuvre des projets d'activités de la structure, dans la relation avec l'enfant, dans l'encadrement d'une équipe...
- *les relations fonctionnelles* avec les institutions, les partenaires, les intervenants (médecin, psychologue...), les acteurs locaux (culturels, sportifs...), les familles, l'enfant...
- *le positionnement* par rapport aux supérieurs hiérarchiques, aux familles, à l'enfant, aux élus...

\* Autres connaissances liées au domaine d'activité : connaissances budgétaires, la gestion des ressources humaines, les principaux outils de la GRH, les techniques et les modes de gestion et d'organisation d'une équipe...

▪ **leur motivation :**

- - projection dans ses futures fonctions d'éducateur territorial de jeunes enfants,
- - intérêt pour la Fonction Publique Territoriale (justification du choix par rapport à la Fonction Publique Hospitalière, à la Fonction Publique d'Etat ou au milieu associatif),
- - préparation au concours,
- volonté de suivre des formations d'initiation ou de perfectionnement dans des domaines particuliers...,
- curiosité intellectuelle, ouverture d'esprit...

## 2) Analyse des résultats

Les membres du jury et les examinateurs qualifiés constatent un manque évident de préparation à cette épreuve :

### *Sur l'exposé :*

- . des exposés peu structurés,
- . une gestion du temps des 5 minutes approximative (les exposés étaient ou trop longs ou trop courts),
- . des comptes rendus d'expériences intéressants mais trop rares.

Les membres du jury conseillent aux candidats de ne pas sous-estimer la "partie exposé" : ce temps, rarement bien exploité, doit être considéré comme un levier pour aboutir à un bon entretien.

### *Sur l'entretien :*

- . des connaissances sur l'environnement territorial défailtantes (notion de service public méconnue, pas de positionnement en tant que futur éducateur territorial de jeunes enfants...),
- . un manque de curiosité notamment sur les thèmes d'actualité du moment,
- . des motivations rarement exprimées : aucun enjeu à vouloir intégrer la Fonction Publique Territoriale outre le fait de valider le concours,
- des attitudes trop décontractées et un langage relâché à éviter lors d'un entretien avec les membres du jury.

Les membres du jury estiment que le niveau d'ensemble de cette épreuve orale est insatisfaisant. Cependant, il peut être relevé par un effort de préparation.

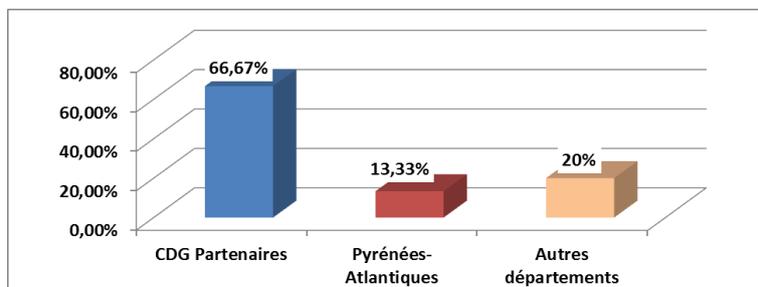
### Quelques chiffres :

- **30 candidats admissibles, 3 candidats absents** à cette épreuve,
- **moyenne des candidats : 10,61/20,**
- échelonnement des notes : **de 5/20 à 18/20,**
- **seuil d'admission : 30/60 points.**

### 3) Données statistiques

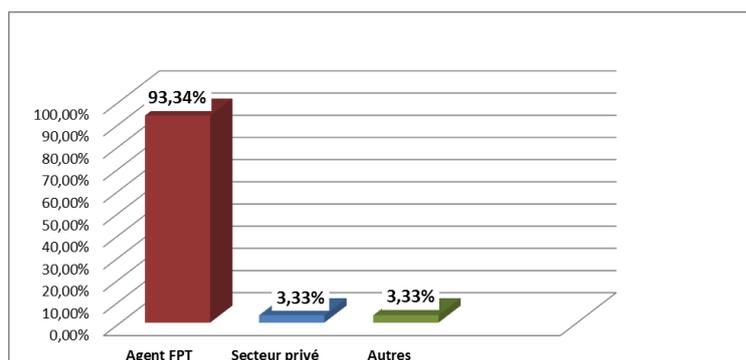
Les données statistiques présentées ci-après reposent sur la base des **candidats admissibles** à présenter l'épreuve orale.

#### ✚ Origine géographique des candidats



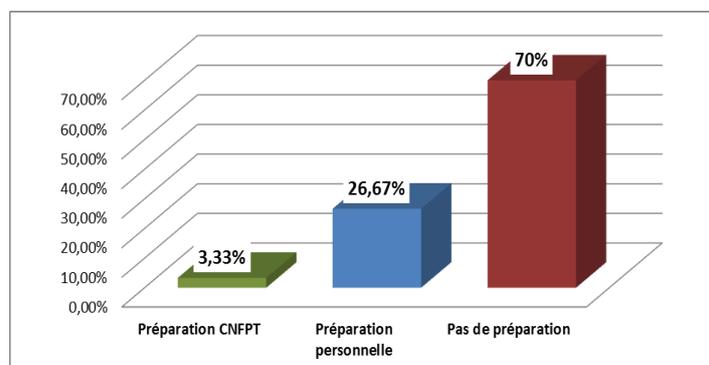
**Le partenariat a bien fonctionné : 66,67 % des candidats sont issus des CDG partenaires.**

#### ✚ Situation professionnelle des candidats



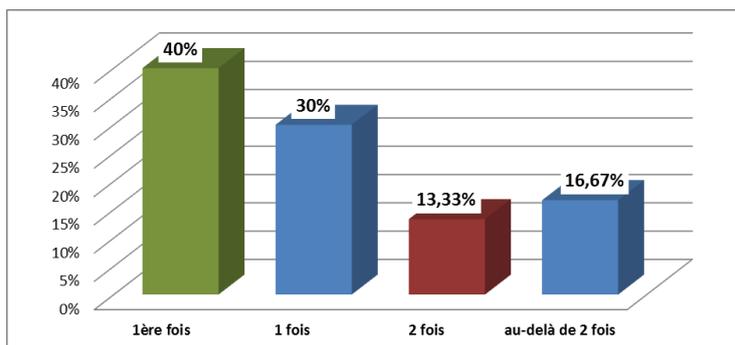
**Un fort pourcentage (93,34 %) de candidats travaille déjà au sein d'une collectivité territoriale.**

#### ✚ Préparation des candidats au concours



**70 % de candidats déclarent ne pas s'être préparés au concours. 3,33 % de candidats ont suivi une préparation CNFPT alors que 93 % d'entre eux auraient pu en bénéficier.**

## ✚ Nombre de présentation au concours



60 % des candidats ont déjà présenté ce concours au moins une fois.

## ✚ Age des candidats

|                        |        |
|------------------------|--------|
| Candidat le plus jeune | 23 ans |
| Candidat le plus âgé   | 57 ans |
| Moyenne d'âge          | 32 ans |

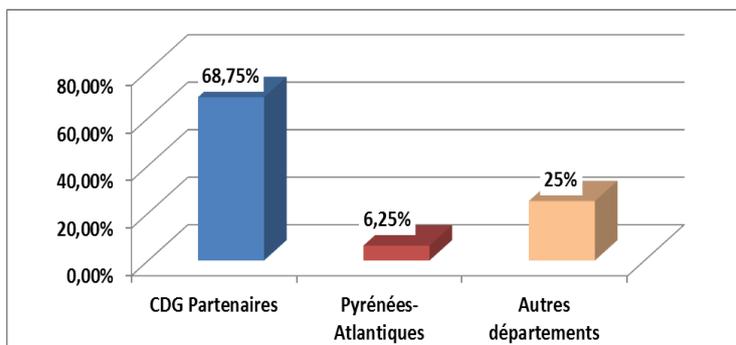
## III – LE PROFIL DES LAUREATS

Le jury d'admission s'est déroulé le vendredi 29 mai 2015 à l'issue des entretiens :

- 16 candidats ont été déclarés admis,
- 9 postes n'ont pas été pourvus.

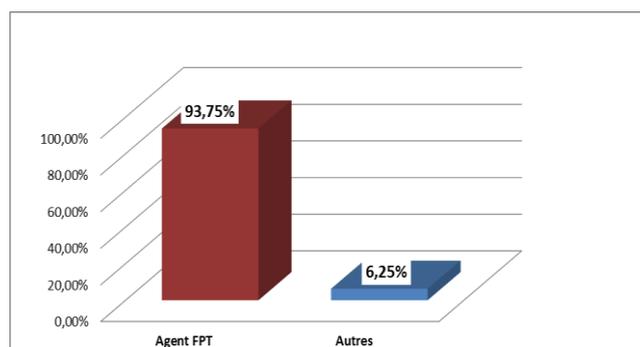
Ci-dessous, des éléments statistiques concernant les **16 lauréats**.

### 1) Origine géographique des lauréats



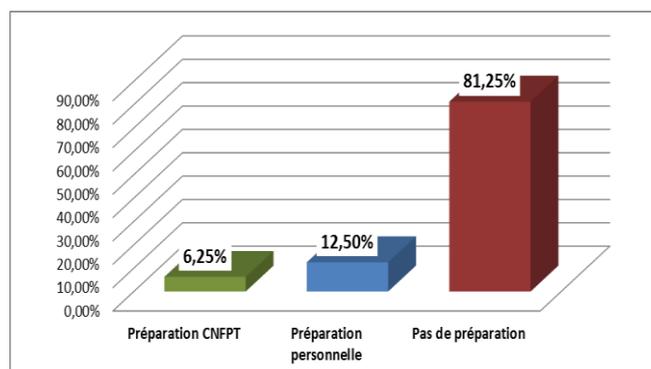
75 % des lauréats proviennent des CDG partenaires (Région AQUITAINE).

## 2) Situation professionnelle des lauréats



Un fort pourcentage (93,75 %) de lauréats est déjà en poste dans une collectivité locale (FPT).

## 3) Préparation des lauréats au concours



18,75 % des lauréats déclarent s'être préparés aux épreuves.

## 4) Age des lauréats

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| Lauréat le plus jeune | 23 ans     |
| Lauréat le plus âgé   | 45 ans     |
| Moyenne d'âge         | 30 ans 1/2 |

#### IV – LES CHIFFRES "CLES" A RETENIR

| CONCOURS EXTERNE  | ANNEE 2014      | Année 2015      |
|---|-----------------|-----------------|
| Centres de Gestion partenaires                                  | CDG Aquitains   | CDG Aquitains   |
| <b>Nombre de postes ouverts</b>                                 | <b>30</b>       | <b>25</b>       |
| Nombre de candidats inscrits                                    | 117             | 87              |
| Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité | 83              | 76              |
| % de candidats absents à l'épreuve écrite d'admissibilité       | 29 %            | 12,64 %         |
| <b>Moyenne des candidats à l'épreuve écrite d'admissibilité</b> | <b>12,46/20</b> | <b>8,19/20</b>  |
| Nombre de candidats admissibles                                 | 59              | 30              |
| % de candidats absents à l'épreuve orale d'admission            | 3,40 %          | 10 %            |
| <b>Moyenne des candidats à l'épreuve orale d'admission</b>      | <b>12,46/20</b> | <b>10,61/20</b> |
| <b>Seuil d'admission (/60 points)</b>                           | <b>39/60</b>    | <b>30/60</b>    |
| <b>Nombre de candidats admis</b>                                | <b>30</b>       | <b>16</b>       |

Le présent compte-rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des PYRENEES-ATLANTIQUES.

Pau, le 24 juillet 2015

\_\_\_\_\_